

**Compte rendu du Comité local d'information et de concertation (CLIC)  
de la société CHEMTURA  
Le 14 décembre 2010 – Sous préfecture de Clermont**

**Participants :**

Président du CLIC : Monsieur le sous-préfet de Clermont

***Collège « administration »***

Mademoiselle Virginie RÉBILLÉ – DREAL  
Madame Cécile GUTIERREZ – DREAL  
Monsieur DANGREVILLE – DREAL UT 60  
Madame Isabelle MODESTE – DDT 60  
Madame Fanny THIERIOT – DDT 60  
Monsieur Jean-Jacques LECAT – DDT Compiègne  
Commandant Serge LALOUETTE – SDIS 60

***Collège « exploitant »***

Monsieur Jean-Pierre DUCROUX - Chemtura  
Monsieur Julien SAGEOT - Chemtura  
Madame Juliette PIOT - Chemtura

***Collège « riverains »***

Madame Claude MAGNIER – ROSO

***Collège « salariés »***

Monsieur HAVERLANT – Chemtura, représentant des salariés

**Excusés :**

L'inspection du travail  
Monsieur le Maire de CATENOY

**L'ordre du jour est le suivant :**

**Partie I : Présentation par la société CHEMTURA**

- bilan du système de gestion de la sécurité
- bilan des incidents et accidents éventuels et des exercices d'alerte
- actions réalisées pour la prévention des risques et programme pluriannuel d'objectif de réduction des risques
- dossiers en cours

**Partie II : Actions de l'inspection des installations classées (DREAL Picardie)**

- instruction de dossiers et actes administratifs en cours
- dernière inspection sur site

**Partie III : Point d'avancement sur le PPRT (DREAL Picardie)**

**Partie IV : Questions diverses**

## **Partie I : Présentation par la société CHEMTURA**

CHEMTURA, située à CATENOY, fabrique des antioxydants et des intermédiaires pour les antioxydants (environ 20 000 t/an). Le marché est celui des additifs pour polymères. Les technologies mises en œuvre sont les suivantes : alkylation de phénol et dérivés (intermédiaires) à base d'isobutène ainsi que la sulfuration (antioxydant final) à base de bichlorure de soufre.

En 2009/2010, CHEMTURA CORPORATION a été mise sous protection du chapitre 11, c'est-à-dire le plan de sauvegarde américain pour les compagnies en difficulté. En novembre 2010, la société est sortie du chapitre 11, avec l'approbation par le tribunal de New York sur le plan de la réorganisation proposé par les dirigeants de CHEMTURA. La société CHEMTURA est à nouveau cotée en bourse de New York.

La société a connu une période difficile et le budget 2010 établissait la réalisation de 12 300 tonnes ; en réalité ce sont 16 000 tonnes qui ont été réalisées. Le budget 2011 est de 20 000 tonnes, voire 23 000 tonnes, qui est la capacité nominale de l'usine. Cela implique de nouvelles perspectives d'embauche (environ 10 personnes). De nombreux intermédiaires travaillent actuellement pour les usines du groupe. 1 million d'euros d'investissement est prévu pour 2011.

Le site de la société se compose d'une partie dédiée aux bureaux, d'unités d'alkylation et de distillation, de lieux de stockages, de bassins d'urgences, de zones dévolues à la sulfuration ainsi que d'une zone liée à la gestion de l'eau sur le site. La société est autonome en ce qui concerne sa consommation en eau. L'eau de pluie est collectée.

CHEMTURA développe ensuite les points suivants (cf. Powerpoint de présentation) :

1. Bilan du système de gestion de la sécurité
2. Bilan des incidents et accidents éventuels et des exercices d'alerte
3. Actions réalisées pour la prévention des risques et programme pluriannuel d'objectif de réduction des risques
4. Dossiers en cours

Le ROSO s'enquiert de la pollution concernant les nappes phréatiques.

CHEMTURA précise que la dépollution est en cours. Un suivi régulier de l'évolution de la pollution est en œuvre.

Le ROSO fait remarquer la présence d'une source d'eau à proximité du site.

CHEMTURA explique que désormais, toute l'usine est en rétention, les rejets dans les sols sont ainsi évités. La pollution historique est cependant à prendre en compte et est surveillée. En ce qui concerne l'eau, l'usine recueille l'eau de pluie et gère les stocks. L'eau rejetée est envoyée à la station d'épuration.

Le ROSO s'enquiert de la zone concernée en cas d'explosion.

CHEMTURA explique que l'étude de dangers est justement en cours à ce sujet.

## **Partie II : Actions de l'inspection des installations classées (DREAL Picardie)**

### **1. Instruction de dossiers et actes administratifs en cours**

La DREAL fait un point sur la mise en demeure du 10 avril 2006 pour régularisation de la situation

administrative de l'établissement.

La DREAL fait ensuite un état des lieux des dossiers en cours et actes administratifs pris au cours de l'année : étude de dangers, étude d'impacts, conformité IPPC.

Pour ce dernier point, un arrêté préfectoral de mesures conservatoires a été signé le 28/10/10 pour protéger les intérêts de l'usine en attendant que la situation soit régularisée.

Un focus sur l'EDD a été réalisé. Le courrier de l'IIC a été envoyé le 3 juillet 2009 suite au dépôt de la première étude. Ce courrier listait les éléments techniques attendus et soulignait les enjeux de ces compléments dans l'élaboration du PPRT. En parallèle, une tierce expertise a été lancée, avec une réunion de lancement tripartite le 3 septembre 2009.

Deux objectifs principaux ont été soulignés : un focus sur le phénomène apparaissant comme majorant pour donner le périmètre d'étude du PPRT, ainsi que la validation des MMR et proposition le cas échéant de MMR complémentaires. La tierce expertise a été menée en deux temps : les compléments à l'EDD et les compléments portant sur le phénomène dangereux majorant reçus en septembre 2009. Les conclusions du tiers-expert ont été délivrées le 13 octobre 2009 et ont permis de définir le périmètre d'étude du PPRT. L'ensemble des compléments a été reçu en février 2010. Une nouvelle demande de compléments de l'IIC a été émise par courrier le 13/04/10. Un mémoire de réponses sur les potentiels de dangers a été réalisé en septembre 2010. Suite à un problème de communication, les réponses du 30/04/10 ont finalement été transmises fin novembre ce qui a généré du retard. Le rapport final de la tierce-expertise a été établi en octobre 2010. La version définitive sera établie pour fin février.

## **2. Dernière inspection sur site**

La DREAL indique qu'une inspection « REACH » a été effectuée sur le site en mai 2010.

La DREAL poursuit sur l'inspection qui s'est déroulée le 29 novembre 2010.

Plusieurs points ont été inspectés. L'arrêté préfectoral de mise en demeure donnant suite à l'inspection 2009 a été levé. Pour les dispositions techniques, le risque de légionellose souligné par l'AP du 28 janvier 2004 a été vérifié, ainsi que les prescriptions liées à l'isobutylène soulignées par les AP du 16 mars 1987 et du 30 août 1996. La vérification des mesures mises en œuvre dans le cadre du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) a porté sur divers points de l'annexe III de l'AM du 10 mai 2000 (basé sur le bilan d'activité 2009).

### **Partie III : Point d'avancement sur le PPRT (DREAL Picardie)**

Le PPRT de Catenoy a été prescrit par arrêté préfectoral du 16 décembre 2009. A cet arrêté de prescription est annexé le périmètre d'étude du PPRT basé sur le phénomène majorant de l'étude de dangers. La réunion de lancement du PPRT s'est déroulée le 10 février 2010 et aucune autre réunion n'a eu lieu depuis. La DREAL est dans l'incapacité de fournir une carte des aléas sans l'étude des dangers finalisée par l'exploitant. La DDT a terminé le recensement des enjeux dans le périmètre d'étude. Il est impossible de réaliser le « zonage brut », c'est-à-dire la carte de travail pour la réflexion stratégie du PPRT. Un arrêté préfectoral de prorogation du PPRT devra être pris, car le délai des 18 mois entre l'arrêté préfectoral de prescription et celui de l'approbation ne pourra être respecté.

Monsieur le sous-préfet rappelle la nécessité absolue d'avancer pour l'approbation du PPRT. A la suite de la réalisation de la carte des aléas, certaines étapes de la procédure PPRT se déroulent avec des délais contraints.

Il rappelle à la société CHEMTURA la nécessité de rendre rapidement l'étude de dangers finale, et son souhait de ne pas proroger le PPRT de plus de six mois.

CHEMTURA s'engage à transmettre son étude de dangers incluant les remarques de la DREAL et du tiers expert pour février et son étude d'impact pour le mois d'avril.

#### **Partie IV : Questions diverses**

La DREAL s'enquiert d'éventuels projets de développement de nouveaux produits à venir.

CHEMTURA explique que les investissements pour les nouveaux produits sont prévus pour 2012. Le site de Catenoy sert essentiellement d'intermédiaire pour les autres groupes et ne développe pas directement de nouveaux produits.

CLIC : Comité Local d'Information et de Concertation

DDT : Direction Départementale des Territoires

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques

EDD : Etude De Danger

IIC : Inspection des Installations Classées

IPPC : prévention et réduction intégrée de la pollution (Integrated Pollution Prevention and Control)

MMR : Mesures de Maîtrise des Risques